



CSAD du 26/06/2023
Département de l'Hérault
Déclaration liminaire du SNALC

Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Le SNALC tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années : burn-out, démissions, difficultés à recruter... la maison Education Nationale brûle et nous regardons ailleurs !

Premier leurre : Nous faire croire que la suppression des postes est la suite logique, mathématique, de la baisse des effectifs dans les écoles. Pourtant selon une étude récente de la DEEP, les classes élémentaires en France seraient parmi les plus chargées (22 élèves par classe contre 19,3 en moyenne dans l'Union Européenne). Dans notre département, l'effectif moyen est même de 24 par classe (en incluant les établissements en éducation prioritaire qui font grandement chuter la moyenne, masquant des réalités beaucoup moins confortables encore).

L'Hérault devrait accueillir 600 élèves de moins dans ses écoles à la prochaine rentrée, Il faudrait profiter de cette baisse démographique pour faire des classes avec moins d'élèves, afin de faciliter les apprentissages.

Le SNALC regrette que les fermetures continuent ; lorsque le nombre d'élèves par classe augmente, cela implique souvent la création de groupes multiniveaux et inéluctablement, la baisse de la qualité d'enseignement.

De plus, il nous semble assez cocasse de fermer des classes dans les écoles et de créer ensuite de nouveaux dispositifs de remédiation lors de l'entrée en sixième comme le propose le pacte. Le SNALC regrette que la sensible baisse des effectifs ne soit pas utilisée pour améliorer la situation.

Les difficultés persistantes et grandissantes en Français et Mathématiques ne seront pas résorbées dans des classes surchargées et à multi niveaux.

Deuxième leurre : le PACTE. Il nous est présenté comme la panacée pour améliorer des rémunérations, en berne, depuis si longtemps. Il a failli provoquer un sursaut d'espoir. Mais en réalité, il n'est qu'un mauvais remake du « travailler plus pour gagner plus ».

Il a pour objectif essentiel de faire travailler les enseignants bien plus qu'ils ne le font aujourd'hui, sur des missions toujours plus diversifiées au point de rendre les professeurs interchangeables et corvéables à merci. Rappelons juste qu'un professeur fait 43 heures en moyenne par semaine !

Ainsi, l'administration fait d'une pierre deux coups : on règle le problème du recrutement et l'économie d'une véritable revalorisation du métier de professeur, jugée trop coûteuse. Là encore regardons ce qui se passe chez nos voisins européens ; un professeur Allemand touche 30000 euros de plus chaque année que son homologue Français, sans pour autant travailler plus. C'est un choix de société et de vision de la place de l'école comme pilier de cette société.

An SNALC, nous dénonçons cette manipulation et cette incitation des collègues à accepter, de leur propre volonté, moyennant quelques deniers, de signer un engagement qui risque d'avoir une incidence importante sur nos conditions de travail à court et long terme.

Sans compter, que d'une école à l'autre et d'une circonscription à l'autre, les directions et inspections jonglent avec des injonctions contradictoires, des diaporamas, des notes de service...et proposent des contrats sans aucune certitude du cadre réglementaire dans lesquels ils s'inscrivent.

Après la tromperie...le mépris ! Les professeurs ne sont pas des moutons de Panurge et le SNALC appelle tous les enseignants et les organisations syndicales à un non collectif afin de rouvrir de véritables négociations sur la revalorisation. Mais nous voulons pouvoir discuter d'une véritable revalorisation, sans contrepartie. Pas d'un miroir aux alouettes.

Troisième leurre : pHARe, le dispositif de lutte contre le harcèlement expérimenté en 2020 puis généralisé en 2022 dans les écoles et collèges mènent de front de multiples et lourdes missions, faisant de l'école la responsable de tout et capable de rien.

Suite aux graves affaires de harcèlement qui ont récemment eu lieu et l'émoi suscité par le suicide de la petite Lindsay, les textes en préparation, sur le premier degré, visant à permettre le déplacement du ou des harceleurs nous semblent cependant aller vers la logique et le bon sens. D'une manière générale, il ne faut plus que les victimes soient celles qui soient obligées de partir.

De plus, la volonté du Ministère d'octroyer la protection fonctionnelle, de manière automatique ou du moins facilitée, est positive. En effet, dans les situations dans lesquelles le harcèlement n'était pas avéré, des collègues se sont retrouvés livrés à la vindicte générale.

Par conséquent, il est nécessaire de donner des moyens humains suffisants, notamment chez les personnels des services sociaux, essentiels pour repérer les dysfonctionnements familiaux qui peuvent engendrer, dans certains cas, des pratiques de harcèlement.

Arrêtons de charger la mule et d'être dans le déni. Donnons les moyens humains et financiers aux personnels de l'Education Nationale mais aussi aux personnels sociaux pour faire dignement et sereinement leur métier.

En résumé, le SNALC demande de mettre un arrêt immédiat à l'ensemble des pseudo-réformes pour consacrer toute l'énergie aux questions de rémunérations, de conditions de travail et de charge de travail. Nous demandons, également, un moratoire sur toutes les suppressions de postes et sur les fermetures de classes afin d'améliorer le taux d'encadrement.

Si l'on ne réagit pas collectivement, l'Ecole publique ne se relèvera pas de cette crise et du mépris que nos décideurs nous infligent et nous affligent depuis plusieurs dizaines d'années.

Merci pour votre écoute.